



Guide d'élaboration d'un plan d'action

COVID-19 & DÉNEIGEMENT

Planification, Prévention & Intervention



LA PLANIFICATION

Rôles et responsabilités

Employeur

- Définir un plan d'action et le diffuser
- Identifier les risques et mettre en place des mesures de prévention
- Donner la formation nécessaire
- Fournir les EPI requis
- Superviser les employés et assurer le respect des mesures
- Inspecter les lieux de travail

Employé

- Prendre connaissance du plan d'action et le respecter
- Participer au comité SST ou aider à identifier les risques
- Prendre les mesures pour protéger sa santé et celle de ses collègues

CONSEILS PRATIQUES

Diligence raisonnable

Présentez à vos employés votre plan d'action ainsi que les mesures mises en place par votre entreprise pour assurer leur santé et sécurité.

Faites signer un engagement écrit à vos employés attestant qu'ils comprennent et respecteront les mesures de ce plan d'action.

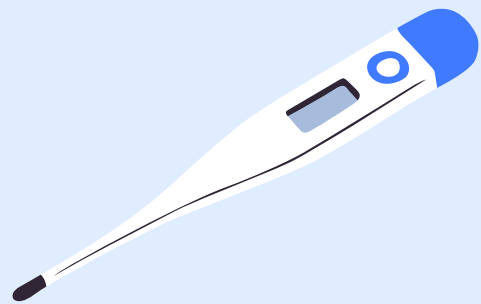
Respect des consignes

Impliquez vos employés dans l'élaboration du plan d'action. Leur implication facilitera le respect des consignes.

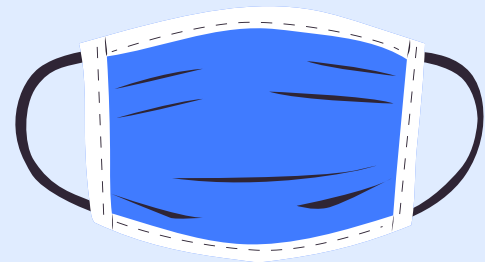
Vos employés pourraient également vous fournir des idées ou solutions afin de faire face aux risques liés à vos engagements contractuels.

LA PRÉVENTION

Mesures d'hygiène à mettre en place



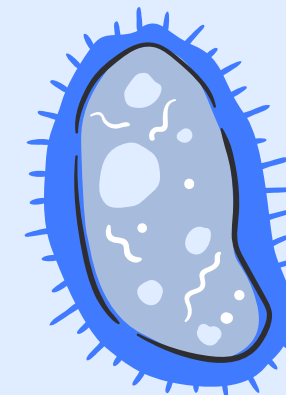
Faites remplir un questionnaire à chaque jour à vos employés afin de vérifier leurs symptômes



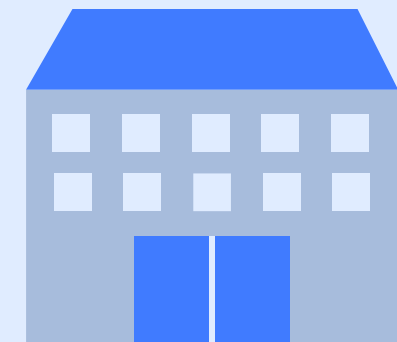
Port du masque dans les espaces communs et à moins de 2 mètres de distance



Encourager le lavage des mains plusieurs fois dans la journée



Nettoyez et désinfectez souvent les surfaces (ex : poignées, comptoir, cellulaires, etc.)



Instaurez une procédure pour les visiteurs de votre entreprise

CONSEILS PRATIQUES

Port du masque

Au travail, l'employeur a l'obligation de fournir des masques chirurgicaux à ses employés.
(Les petits masques bleus jetables)

À plus de 2 mètres de distance d'un collègue, le masque n'est pas obligatoire. Faire un rappel de tousser ou éternuer dans son coude dans ces situations ne serait pas fou.

Mesures d'hygiène

Ajouter une bouteille de Purell ou des lingettes désinfectantes dans les véhicules peut faciliter le respect des mesures d'hygiène.

Les mesures d'hygiène peuvent varier selon le type d'entreprise. Il se peut que vos employés doivent porter des lunettes en plus du masque ou bien avoir un plexiglas dans le camion. Le site web de la CNESST regorge de recommandations.

DÉSINFECTER SON CAMION



Quel produit pour désinfecter?

La santé publique recommande une solution à base d'alcool contenant au moins 70% d'alcool. (Lingettes, vaporisateur, etc.)

Les incontournables à nettoyer

Poignées de porte (intérieur et extérieur), volant, tableau de bord, manettes, écrans, poignée de ceinture de sécurité, cellulaire, CB, etc.

Quand désinfecter le véhicule?

Le conducteur devrait prendre un 5 à 10 minutes avant son quart de travail afin de bien nettoyer sa cabine.

DISTANCIATION SOCIALE

Conseils pour respecter le 2 mètres



Les pauses

Décalez les heures de pause et de repas afin que tous les employés ne soient pas en pause en même temps.

Communication

Favorisez les outils de communication au lieu d'être face à face. (CB, téléphone, etc.)

Livraison

Mettez en place une procédure pour les livraison de colis. (Boîtes de dépôt, plexiglas, etc.)

Aménagement

Un réaménagement de vos salles de repas, de conférence, d'attente, etc. pourrait être nécessaire afin de respecter les consignes.

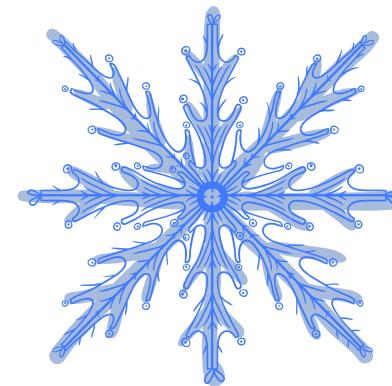
INTERVENTION

Être essentiel, ça comporte des responsabilités



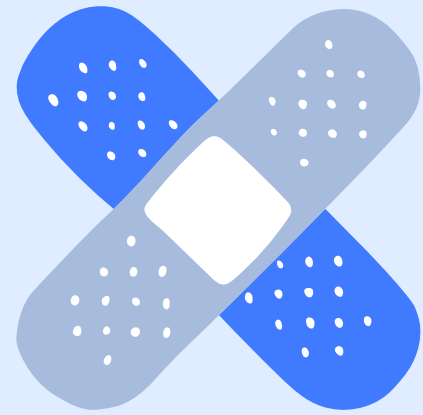
Symptômes

Que faites-vous si votre employé a des symptômes de la COVID-19?



Niveau de service

Combien d'employés pouvez-vous perdre afin de ne pas affecter votre niveau de service?



Symptômes de COVID-19

Votre employé a des symptômes?

Vous devez le renvoyer à la maison. Celui-ci doit suivre la procédure d'auto diagnostic de la santé publique et probablement se faire tester.

Vous avez un remplaçant?

Vous devez prendre en considération que votre remplaçant pourrait faire le travail pendant plus de 2 semaines.

A-t-il eu des contacts?

Vos employés ont-ils été à risque? La santé publique peut vous aider à le déterminer.

Devez-vous payer votre employé?

Non, ce n'est pas obligatoire. Nous recommandons tout de même d'agir avec compréhension. Un employé atteint de la COVID-19 pourrait toutefois être indemnisé par la CNESST.

RESPECT DU NIVEAU DE SERVICE

Combien d'employés peuvent s'absenter?

Employés

Qu'arrive-t-il si vous perdez 10, 20, 30% de votre effectif? Combien d'employés peuvent remplacer et pendant combien de temps?

Niveau de service

Assurez-vous d'avoir assez d'employés. Un sous-traitant pourrait-il vous dépanner? Une municipalité? Le MTQ?

Priorisation

En cas de manque d'effectif, y a-t-il une ou des routes qui peuvent être fermées afin de concentrer vos efforts aux endroits prioritaires?

Scénarios

Créez plusieurs scénarios différents et envisagez les solutions à mettre en place.

Communication

Présentez votre plan d'intervention à votre donneur d'ouvrage et discutez avec lui des différents risques liés à la pandémie. Peuvent-ils vous aider?

En cas d'écllosion de COVID-19, prévenez-le immédiatement.

ORIENTATIONS DU MTQ

Stratégies en place afin d'assurer le service à la population

Ressources

Le MTQ envisagera la possibilité de rendre disponible ses ressources humaines et matérielles aux prestataires de services dans le besoin.

Transfert des opérations

Le MTQ envisagera de transférer les opérations à un tiers ou partager le personnel de centres de services et de directions générales territoriales limitrophes.

Cas par cas

D'autres mesures pourraient être mises en place ponctuellement, suivant l'évolution de la situation dans chaque région.



POUR INFORMATION

N'hésitez pas à demander de l'aide

APMLQ

info@apmlq.com

CNESST

www.cnesst.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec

www.quebec.ca